



SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



La Tribune du Conseil...

Dans ce numéro :

AU FIL DE L'EAU, AU FIL DU TEMPS

SOMMAIRE : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
- Les nouveaux modes de scrutin.....	p. 3
- Les voisins vigilants.....	p. 4
- Les produits phytosanitaires.....	p. 4
- Les travaux.....	p. 4
- L'éolien.....	p. 5
- Dépôt de bois de chauffage.....	p. 5
- L'intelligence économique.....	p. 6
- Situation financière de la commune..	p. 7
- Vente de bois.....	p. 7
- Le SCOT.....	p. 8
- Le syndicat de l'eau.....	p. 8
- Les rythmes scolaires.....	p. 9
- Cartes du SCOT et des éoliennes.....	p. 10
- CDAH—PACT.....	p. 11
- Élagage des arbres.....	p. 11
Associations	
- Compte rendu de l'année 2013.....	p. 12
- Repas des aînés	p. 12
Libre propos	
- À méditer.....	p.13
- Réflexions d'un conseiller.....	p.13
- État civil...	p.14
Les commerces.....	p. 15

Les jours de grosses pluies nous rappellent, par leurs conséquences sur notre paysage, l'importance de la place de la Vingeanne. En effet, de Saint-Seine-sur-Vingeanne, nous sommes transportés, à ces périodes, à Saint-Seine-sur-Mer ! Eau débordante qui chasse les troupeaux, égare les poissons et les écrevisses, laisse après son passage déchets, branches mais aussi limons qui donneront les grasses pâtures dont se régaleront les animaux. La rivière se laisse tant oublier une partie de l'année, sillonnant calmement entre aulnes et peupliers que chaque année nous sommes surpris de tant d'impudence et d'effronterie de la part de celle qui tient son nom d'une gentille dame jadis pleurée par son seigneur.

Ce nom, elle le donne à notre canton et c'est par elle que les personnes de passage nous localisent sur une carte ! Elle permet de caractériser nos environs, les différents itinéraires touristiques se bâtissant autour de son cours et du canal qui l'accompagne. Les pêcheurs la connaissent bien, ses rivages offrent des petits coins abrités et poissonneux aux connaisseurs.

Plusieurs projets de l'Agence de l'Eau et des associations de pêche veulent lui donner un nouvel élan. Plusieurs kilomètres de rives ont été nettoyées par des bénévoles motivés. Un état des lieux a été réalisé pour connaître plus précisément la qualité de l'eau et la nature de la faune et de la flore avec une estimation des ressources. Un projet pilote mené dans le cadre du contrat de rivière s'apprête à repeupler certaines espèces et à implanter des frayères à brochets. En effet, le remembrement a détruit les noues où frayaient les brochets, compromettant gravement l'espèce dans nos rivières. Le « requin des eaux douces » a bien failli disparaître de ses lieux d'origine.

Une zone humide va être créée pour favoriser cette réintégration. Elle sera associée à un sentier de découverte des milieux humides et aquatiques, des poissons, oiseaux et plantes d'eau reliés à la berge, ainsi que des herbes de bordure. La plupart de ces espèces sont actuellement considérées comme fragiles. Ce lieu sera à portée pédagogique, des animations de connaissance de ce milieu si riche et pourtant mystérieux y seront proposées.

Les rivières ont modelé le paysage et façonné les hommes qui vivent à leur côté. Ce sont elles qui ont permis la richesse et l'expansion des lieux qu'elles traversent. Elles méritent notre reconnaissance et notre respect. N'oublions pas que les générations qui nous suivent auront la qualité de vie de leur environnement. Ensemble, participons à la sauvegarde de notre rivière, gage d'un futur possible pour nos enfants. Et par reconnaissance à notre bienfaitrice, notre village ne pourrait-il pas baptiser une rue à son nom ?

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Louis GENTILHOMME**,
le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83

Le premier adjoint : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Ou le second adjoint : Gérard FAIVRE : 06 74 79 63 82

Secrétariat de mairie :

◆ **Les lundi, mardi, mercredi
de 9h à 12h ;**

◆ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone-Fax : 03 80 75 89 29

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

EDF : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.

DECHETTERIE : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 17h ; le samedi de 14h à 17h

Adresse E-mail de la mairie :
saintseine.vingeanne@free.fr

Adresse Internet... :

<http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Fax : 03 80 75 89 29

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle : 03 80 75 90 09

primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 75 83 37

LOISIRS : SALLE POLYVALENTE (location

salle : Danielle BOUCHARD

03 80 75 88 78)

Club et terrain de foot : voir associations.

Hébergement : Château de Rosières : 03 80 75 96 24. La Brocante, les Boiseries, le Moulin ainsi que l'HÔTEL de la TOUR à Fontaine-Française (5km du village) : 03 80 75 90 06

Les Associations :

⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).

⇒ Le club du 3^{ème} age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai, à la salle polyvalente)

⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LÉVÊQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY-sur-VINGEANNE : 06 83 26 15 94

⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.

⇒ Les chasseurs.

⇒ Musique, culture et patrimoine : Contact Mr Mme Bertin, Mmes Beugnot, Klépac (organisation de concerts dans l'église)

Pompiers 18 ; Gendarmerie Fontaine-Française : 03 80 75 82 10

Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.

SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86 Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h.

Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :

Docteurs BRUNET et DE CASIMACKER : 40, rue de l'Église. Téléphone : 03 80 75 93 19

SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière. Téléphone : 03 80 75 80 18

sur la commune de Autrey-lès-Gray :

Docteur NEYRAND : 03 84 32 32 90

En cas d'absence de médecin appeler le 15

Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16, Selongey : 03 80 75 70 52, Autrey-lès-Gray : 03 84 32 32 76

Cabinet infirmier : Élodie BLETRY, Alexandra PETIT, Caroline PAQUEREAU : 03 80 75 48 05. 40, rue de l'Église, Fontaine-Française 21610 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)

Radiologie : docteur G. ALTOM à Gray : 03 84 65 00 38

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON , tél : 03 80 75 52 36. 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

Psychologue : François MOUTARDE tél : 09 7040 85 90 : 16, rue de l'Église à Fontaine-Française

Orthophoniste : Mme Émilie SAUVAGEOT, tél : 03 80 75 84 45 : 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

Aide sociale :

Assistante sociale : Mme Maryvonne VANHOUTÈRE : 03 80 63 25 20

LES NOUVEAUX MODES DE SCRUTIN

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers intercommunaux, réforme les modes de scrutin des élections municipales et cantonales (rebaptisées « départementales »), ainsi que le mode de désignation des conseillers des intercommunalités. Explications :

Avant la réforme	Depuis la Loi du 17 mai 2013
<p>Élections municipales</p> <ul style="list-style-type: none"> Commune de moins de 3 500 habitants : scrutin majoritaire plurinominal sans dépôt des candidatures. Commune de plus de 3 500 habitants : scrutin proportionnel de liste. 	<p>Élections municipales</p> <ul style="list-style-type: none"> Commune de moins de 1 000 habitants : scrutin majoritaire plurinominal avec dépôt des candidatures. Commune de plus de 1 000 habitants : scrutin proportionnel de liste.
<p>Désignation des délégués communautaires</p> <p>Les délégués de la commune au Conseil Communautaire sont élus par le Conseil Municipal en son sein.</p>	<p>Élection des conseillers communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Commune de moins de 1 000 habitants : les membres du Conseil Municipal sont conseillers communautaires dans l'ordre du tableau (maire – adjoints). Commune de plus de 1 000 habitants : les conseillers communautaires sont élus lors des élections municipales, en même temps que les conseillers municipaux (scrutin fléché).
<p>Élections cantonales</p> <ul style="list-style-type: none"> Scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le Conseil Général est renouvelé par moitié tous les trois ans. 	<p>Élections départementales</p> <ul style="list-style-type: none"> Scrutin binominal majoritaire à deux tours. Les candidatures sont déposées sous la forme d'un binôme femme-homme. Le Conseil Général est renouvelé intégralement tous les six ans. Les prochaines élections sont prévues en 2015 .
<p>Élections régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> Scrutin proportionnel de liste. Le Conseil Régional est renouvelé intégralement tous les six ans. 	<p>Élections régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> Scrutin proportionnel de liste. Le Conseil Régional est renouvelé intégralement tous les six ans. Les prochaines élections sont prévues en 2015 .

Ces changements impacteront donc les prochaines élections municipales prévues les 23 et 30 mars 2014.

Prise en compte des suffrages

Nous souhaitons attirer votre attention sur les nouvelles règles édictées par l'État.

- Dans la mesure où les déclarations de candidatures sont désormais obligatoires en Préfecture pour toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants, les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne seront pas pris en compte.
- Le fait que le nom d'une personne qui n'est pas déclarée candidate figure sur un bulletin de vote ne remet pas en cause la validité du bulletin mais le nom de la personne ne pourra être crédité d'une voix.
- Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas décomptés.
- Sont également valables, les suffrages exprimés en faveur de personnes qui se sont portées candidates mais qui n'ont pas déposé de bulletin de vote.

LES VOISINS VIGILANTS

Suite à une réunion d'informations organisée par la Gendarmerie, nous vous communiquons une proposition qui semble porter des résultats dans d'autres lieux.

La gendarmerie constate, dans ses services, une recrudescence d'appels téléphoniques pas toujours justifiés.

Afin de ne faire remonter aux forces de l'ordre que des informations exploitables et dignes d'intérêt, il a été expérimenté un réseau de correspondants volontaires dans les communes qui souhaitent améliorer leur sécurité.

Des habitants se portent volontaires pour avoir un rôle d'observateurs dans leur quartier. Ils peuvent ainsi informer la gendarmerie de la présence de voitures ou de personnes au comportement étrange.

Ces personnes reçoivent une petite information quant à

la procédure à suivre pour transmettre les informations les plus pertinentes dans les meilleurs délais.

Des affichettes « voisins vigilants » sont apposées dans la commune et semblent dissuader les gens animés de mauvaises intentions potentielles.

Si certains ou certaines d'entre vous sont intéressés, il faut prendre contact avec la brigade de gendarmerie de Mirebeau.

Enfin, si vous souhaitez signaler une présence suspecte il faut appeler le 17 et non pas directement la brigade.

Le 17 renvoie à l'État Major qui coordonne les patrouilles en action sur le territoire et centralise la position de toutes les unités en temps réel. De ce fait elle peut rapidement envoyer celle qui se trouve la plus près du lieu concerné.

LE PROGRAMME DE 2013 DES TRAVAUX EST ACHEVÉ.

En bref : tous les travaux prévus en 2013 sont terminés et les dossiers de demande de subventions (travaux mairie et hangar) ont été reçus par la Préfecture

- L'enfouissement des réseaux électriques, la création de bordures et de trottoirs rue Sylviane Humbert-Bajout. Les subventions du SICECO (Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Côte d'Or) ont été déduites du montant total des travaux avant facturation à la commune.
- La réfection du couloir au 1^{er} étage de la mairie et l'élargissement de la porte d'entrée du bureau, afin que l'ac-

cess aux services soit parfaitement conforme aux normes sur le handicap.

- Le point à temps a été partiellement réalisé sur certaines rues (réparation des nids de poule).
- La mise en service d'une nouvelle surface au hangar communal. Cette nouvelle partie a été mise à la disposition du CPI.
- Un mur de soutènement rue de la Solande a été consolidé.

OBJECTIF « MOINS DE PHYTOSANITAIRE » DANS LES ESPACES VERTS

Si l'homme a de tout temps cherché à protéger ses cultures et ses récoltes des insectes et des maladies, c'est le développement de la chimie organique au XX^e siècle qui a permis d'élaborer des pesticides particulièrement efficaces, rapidement devenus indispensables aux pratiques agricoles.

La France est aujourd'hui le premier consommateur de produits phytosanitaires en Europe et le troisième consommateur mondial. 6 à 10% de la consommation totale française concerne les usages non agricoles.

Les pesticides ont certes constitué un énorme progrès pour l'agriculture, mais les limites et les dangers des substances utilisées sont apparus rapidement.

En effet, malgré leur efficacité et leur large utilisation, ces produits sont loin d'être sans risques car leur effet ne se limite malheureusement pas aux parasites ou les organismes visés.

Ainsi, des résidus de pesticides ont été mis en évidence dans les eaux des rivières et les nappes phréatiques, dans l'air et dans les eaux de pluie, dans les sols, mais aussi

dans les fruits, légumes, céréales et produits d'origine animale.

Cette contamination préoccupante a conduit les pouvoirs publics à faire évoluer les réglementations et à mettre en place des programmes d'action visant à réduire les risques.

En zone urbaine, une étude d'AIRPARIF concernant les concentrations de pesticides dans l'air ambiant francilien, a confirmé l'importance de leur usage non-agricole.

Réduire, voire éliminer l'usage de ces produits pour l'entretien des espaces verts, des espaces publics et des voiries, est un défi à relever pour les collectivités en général et un engagement pour la protection de la ressource en eau et la santé publique.

Le budget non négligeable consacré aux désherbants, leur relative efficacité, les conditions très particulières de leur application tant au niveau des conditions météo requises que des contraintes de leur manipulation, va nous amener à repenser leur utilisation ou la façon de s'en passer...

L'ÉOLIEN C'EST POUR QUAND ?

Après quatorze mois de recherches et d'inventaire, les études nécessaires à la réalisation du projet éolien pour la zone « Saint-Seine, Pouilly, Montigny » sont terminées.

On sait aujourd'hui que sont prévues 9 éoliennes sur le territoire de Saint-Seine-sur-Vingeanne (1), 4 sur ceux de Pouilly et Montigny. Elles seraient accompagnées par quelques éoliennes à Orain et Bourberain.

Les études ont permis :

- De définir les emplacements de toutes les éoliennes (trois lignes de trois sur Saint-Seine, voir Plan)
- De déposer le permis de construire qui sera instruit par les services de l'État.
- De diligenter une enquête d'utilité publique d'une durée d'un mois. Toutes les communes dans un rayon de 6 km seront concernées.

Au regard de toutes ces informations, le Préfet prendra une décision sous la forme d'un arrêté.

Viendra alors le temps de la construction évaluée à 2 années.

La transition énergétique nécessite de trouver de nouvelles solutions pour produire de l'électricité.

Dans notre commune abandonnée par l'aménagement du territoire et par le futur Scot, les éléments naturels restent à notre disposition. Le vent est un élément disponible sur l'ensemble du territoire, gratuit, inépuisable, jamais en grève, rarement absent à 80 mètres du sol.

Les collectivités sont au cœur de ce nouveau développement.

Les communes, devant l'abandon financier de l'État, n'ont pas le choix. Pour entretenir nos espaces, garder un panel de services indispensables aux habitants et poursuivre notre développement, il faut des moyens financiers, nous en avons peu et les pratiques étatiques, en asséchant les dotations, démontrent que la loi de décentralisation agit pour obliger les récalcitrants que sont les petites communes à se regrouper en grosses communautés.

C'est pourquoi il est absolument nécessaire de diversifier nos ressources pour maintenir nos budgets équilibrés.

Si le projet éolien sur le territoire du Val de Vingeanne aboutit, les retombées financières seront :

- Pour la communauté de communes : 300 000€ par an (2)
- Pour les communes : 200 000€ par an, répartition proportionnelle au nombre d'éoliennes implantées (*)
- Pour le département : 126 000€ (*)

Nous vous tiendrons informés, comme depuis le début du projet, de l'avancée de celui-ci.

(1) carte en page 10

(2) pour l'ensemble des projets sur le canton de Fontaine-Française. Soit environ 45 000€ annuel pour notre commune, ce qui représente l'équivalent de 50% des recettes fiscales actuelles (TH, TFB, TFNB et CET)

DÉPÔT DE BOIS DE CHAUFFAGE SUR DES PARCELLES COMMUNALES

En cette période d'affouages, il est utile de rappeler certaines règles qui concernent le stockage du bois de chauffage sur des parcelles communales.

L'entreposage n'est plus toléré le long de la ruelle au Loup, notamment en raison de la détérioration de celle-ci par les engins ou les camions de transport.

L'emplacement prévu avant la carrière mise

à disposition de l'entreprise PENNEQUIN, n'est plus disponible tant que les travaux de finition ne seront pas terminés (nivellement de l'ensemble de la zone après la fin du comblement).

Il est donc demandé à toutes les personnes qui souhaiteraient entreposer du bois sur des terrains communaux, de prendre contact avec le Maire qui leur indiquera les places disponibles.

L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Les collectivités territoriales sont à la confluence de profondes mutations économiques et sociétales qui impacteront les tissus économiques locaux.

Face à cette impérieuse nécessité de valoriser nos territoires en favorisant le développement économique, nous devenons des acteurs incontournables de la sécurité économique nationale.

La raréfaction des ressources publiques et l'obligation de diminution des dépenses transforment les modes de gestion classique des collectivités.

Cet environnement oblige à inventer des voies nouvelles pour trouver les moyens financiers de notre politique, mais nous projette vers la **dématérialisation totale des actes administratifs**.

L'administration sera rapidement adaptable, le facteur bloquant reste la fracture numérique qui n'est pas une vue de l'esprit. L'ancienne fracture existante entre ceux qui avaient accès à l'information et ceux qui en étaient exclus se trouve aujourd'hui entre l'adepte d'Internet et ceux qui n'en font pas usage.

Les attentes sont très fortes de la part des internautes. Ils considèrent comme prioritaire la disponibilité en ligne des services administratifs locaux (carte d'identité, permis de conduire, état civil...) 24 heures sur 24.

La réactivité est donc devenue une valeur essentielle à l'heure du mail et des SMS, il apparaît de moins en moins envisageable d'endurer une période d'attente, fût-elle raisonnable, pour obtenir une réponse à un problème administratif.

Le citoyen consommateur, considérant que ses impôts sont le paiement d'une prestation, exige d'en avoir pour son argent !

La dématérialisation est devenue une obligation légale pour les appels d'offres. L'utilisation d'Internet comme instrument majeur présuppose un profil cumulant le civisme, une maîtrise des outils, la primauté de l'intérêt général par rapport à ses intérêts particuliers.

Les collectivités ne sont pas restées inactives. Mais le manque de coordination a conduit à une multitude d'initiatives qui se révèle souvent décevantes en termes de résultats en égard au temps et aux efforts consentis.

La tâche qui incombe aux collectivités est immense, car, avec le « tout, tout de suite », un état d'esprit consumériste s'est développé pour devenir un mode de vie, basé sur la satisfaction des besoins et l'immédiateté.

Le rôle de l' élu local devient nettement ingrat, lorsqu'il s'agit de défendre l'intérêt général quand ce ne sont plus que des intérêts particuliers qui s'expriment.

Sa fonction est largement désacralisée puisqu'il se retrouve en position de prestataire vis-à-vis de l'administré qui exige simultanément des comptes et des résultats.

L'intelligence financière : comprendre, puis admettre qu'il faut adapter les dépenses à la réalité du budget, pour mieux agir, devient la règle.

Pour être acteurs, les assemblées délibérantes et exécutives, comme les citoyens, doivent admettre que désormais les choses ne seront plus comme avant. Aujourd'hui, les petites communes de moins de **2 000 habitants n'ont plus vocation à être ce qu'elles étaient**.

L'État attend des collectivités qu'elles soient de véritables acteurs de prospectives et d'innovations, qu'elles soient des forces de propositions et d'engagement.

Par réformes successives, l'État a tissé la trame d'un territoire qui place aujourd'hui les collectivités dans une situation de totale responsabilité, sans renoncer à rien de sa souveraineté, c'est là le paradoxe...
Convainquons-nous que ces territoires sont l'avenir de la France !

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

Extraits du document établi par madame BONY, Trésorière à la perception de Fontaine-Française.

« L'objet de cette étude est de déterminer les facteurs d'évolution de la situation financière du budget principal de la commune sur la période 2008 à 2012 et de dégager les principales marges de manœuvre dont celle-ci dispose pour l'avenir.

La commune a connu une évolution démographique de 37% entre 2008 et 2013.

La capacité de la commune à dégager un excédent de fonctionnement s'est fortement améliorée, lui offrant de réelles marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements.

La diminution des charges de fonctionnement sur la période 2008-2012 est de 29% soit 6% par année.

Dans la même période, les produits de fonctionnement augmentent de manière sensible (11%) ce qui dégage un bon niveau de capacité d'autofinancement établi à 35% en 2012.

Les marges de manœuvre :

La fiscalité directe montre que les taux sont stables. Les taux de taxe d'habitation et de la CFE sont inférieurs à la moyenne départementale alors que ceux de la taxe foncière sur le bâti et non bâti sont légèrement au dessus.

La comparaison des taux pratiqués, comparés aux taux moyens départementaux montre que la commune dispose de peu de marge de manœuvre en matière de fiscalité.

L'endettement est modéré.

L'encours de la dette atteint 109 833 € (emprunt de la forêt) en 2012, il suffit d'une année de produit de fonctionnement pour que son extinction soit complète. Ce ratio traduit un faible endettement. »

Mme Sandrine BONY

Trésorière à la perception de Fontaine Française.

VENTE DES BOIS EN FORÊT COMMUNALE.

Lors des ventes de printemps le cours des bois semble manifester une hausse substantielle. Un adjudicataire a acheté le lot proposé par la commune pour 40 000 € au lieu des 20 000 € prévus.

C'est une bonne surprise pour nos finances !

La forêt est notre principale ressource financière propre. Si l'embellie se poursuit, nous aurons un petit peu plus d'oxygène pour le prochain budget.

LES TRAVAUX.

Les prévisions de travaux pour 2014 auront lieu après les élections. Le prochain conseil municipal, qui pourra s'appuyer sur une longue liste d'attentes, décidera ainsi des priorités à donner.

Suite au cambriolage à la Mairie, le remplacement d'une fenêtre, d'une porte extérieure ainsi que la porte du bureau du Maire seront à prévoir. Coût 5 000 € environ.

LE SCOT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE)

Dans St Seine Infos n° 30, de juin 2013, page 12, nous avons donné les caractéristiques techniques d'un SCOT.

La Communauté de Communes, à qui les communes, par délibération, ont donné la compétence SCOT, en a étudié l'élaboration avec les deux Pays les plus proches : Pays Graylois et Pays Plaine de Saône Vingeanne.

Un choix portant sur les caractéristiques techniques pour l'un ou l'autre ne se posait pas puisque le cahier des charges était similaire.

Restait le choix subjectif du bassin de vie des habitants du Val de Vingeanne.

Lorsqu'on consulte une carte il apparaît que le canton de Fontaine-Française se situe géographiquement dans la zone économique du pays Graylois. C'est aussi notre bassin de vie (*).

Nous sommes voisins très proches de 2 départements. Ce qui nous permet d'avoir des intérêts communs avec eux sans pour cela délaissier l'intérêt général.

Au fil des réunions, il nous était apparu que

pour des raisons d'éloignement et de communication, les cantons d'Auxonne et de Pontailler, qui préparaient un Scot avec le canton de Mirebeau, ne pouvaient être compatibles, en termes de bassin de vie, à nos attentes concernant notre développement et l'aménagement de notre territoire.

Pourtant malgré ces raisons s'appuyant sur le bon sens, le Conseil Communautaire a choisi par 16 voix à 11 de rejoindre le SCOT du Pays Plaine de Saône Vingeanne.

Peut-être des intérêts émergents à la dernière minute, qui auraient dû faire l'objet de débats préalables, ont pris le pas sur la décision prévue. Une partie du Conseil Communautaire s'est sentie comme trahie.

Il n'est cependant pas prévu que la Communauté de Communes du Val de Vingeanne se marie à celle du Mirebellois, mais ce rapprochement par l'intermédiaire du SCOT pourrait en décider un jour autrement.

(*) carte en page 10

LE SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Assainissement :

Il est encore un peu tôt pour faire le bilan de l'année 2013 sur le fonctionnement du syndicat, pour la partie assainissement.

Cependant, au cours de cette année nous avons pu constater un certain nombre de petites imperfections que nous sommes en train de corriger. Les modifications à apporter concernent essentiellement la commune de Montigny qui avait délégué la gestion de son assainissement à la SAUR.

- la constitution du fichier des redevables n'a pas tenu compte des dispositions énoncées dans le règlement intérieur.
- la clôture de l'exercice 2012 par la SAUR a entraîné une distorsion dans la facturation des abonnés de Montigny-Mornay-Villeneuve, entraînant une annulation de leurs factures. La reprise de leur fichier a nécessité une remise à jour de leurs consommations pour les 6 premiers mois de 2013.

Tous ces désagréments étaient prévisibles et nous

aurions dû être alertés par les représentants de cette commune qui ont, semble t-il, préféré laisser du temps au temps, afin peut être de prouver que le syndicat n'était pas capable de gérer ce dossier.

C'est une méthode tout à fait discutable quand on adhère à un syndicat qui a été crée pour rendre des services qui nous ont été imposés par la Préfecture.

Malgré tout l'exercice 2013 sera positif et nous vous ferons part du bilan dans le « Saint Seine Infos » du mois de juin.

Eau :

La SAUR nous a fait des propositions à propos de l'excédent de trésorerie constitué à partir de la « garantie de continuité de service ». Ces propositions vont être affinées et devront permettre de faire un choix pour la gestion de la partie « eau » du syndicat, comme cela a été écrit dans le précédent « Saint Seine Infos ».

RYTHMES SCOLAIRES : LAISSONS LES ENFANTS À L'ABRI DE NOS QUERELLES D'ADULTES

Il est utile de rappeler que, techniquement parlant, la réforme des rythmes scolaires se traduit ainsi :

Les principes de la réforme

- 24 heures d'enseignement par semaine réparties sur 9 demi-journées :
- - de 5h30 maximum les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- - de 3h30 maximum le mercredi matin
- Pause méridienne de 1h30 minimum
- École les mercredis matins

Dérogations possibles

- Choix du samedi matin au lieu du mercredi matin
- Allongement de la journée ou de la demi-journée au-delà des maxima prévus

Conséquences

- Organisation de temps d'activités élargis pour les élèves à la sortie de l'école :
 - o Visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives,
 - o Sont facultatives
 - o Peuvent faire appel à une grande diversité d'intervenants
- Organisation d'un temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires (ex soutien) par l'Éducation Nationale : 36 heures par an / enseignant

Ces dernières semaines, une cascade de critiques de toutes natures s'abattent sur la réforme des rythmes scolaires. Critiques fondées ou non, comme savent si bien les organiser les médias...

Rappel :

Tout le monde s'accordait il y a peu sur la fin de la semaine de 4 jours. C'était le cas des 2 candidats au second tour des élections présidentielles. C'était le cas de la grande majorité des acteurs éducatifs, syndicats d'enseignants, fédérations de parents et d'éducation populaire.

Du côté de la recherche pédagogique, des chronobiologistes et des médecins, le consensus scientifique date de plus de 30 ans sur la nécessité d'adapter les rythmes scolaires aux rythmes des enfants. Et avant toute chose, diminuer les journées scolaires parmi les plus

longues au monde.

Mais au-delà d'un simple changement de rythmes et d'un retour à 4,5 jours d'école, il s'agit aussi, à travers cette réforme, de mettre en place des nouveaux temps périscolaires qui devraient permettre à tous les enfants d'accéder à des activités culturelles, sportives, environnementales, citoyennes, scientifiques, etc....

C'est bien un enjeu éducatif qui mobilise les élus et qui va au-delà des modalités pratiques de l'application de cette réforme. Des modalités pratiques qui peuvent apparaître complexes (problématique des transports - de la gratuité possible des nouvelles activités).

Les élus demandent des garanties sur les financements et leur pérennisation.

La recherche d'animateurs, d'associations, de bénévoles n'est pas toujours une chose aisée sur notre territoire.

Les élus de la Communauté de Communes ont le devoir, de par la loi, de mettre en place cette réforme.

Prendre enfin en compte le rythme des enfants est un énorme changement car il concerne aussi tous les rythmes de la société !

Les élus comprennent que les conséquences de cette réforme puissent interroger, faire débat, voire inquiéter, à tous les niveaux, et pour chacun des parties concernées. Les élus poursuivent un travail de concertation pour arriver à une mise en place qui correspondra à notre territoire. Cependant les élus ne pourront pas tout ! Il sera aussi du devoir des parents de s'adapter.

Faisons confiance à tous !

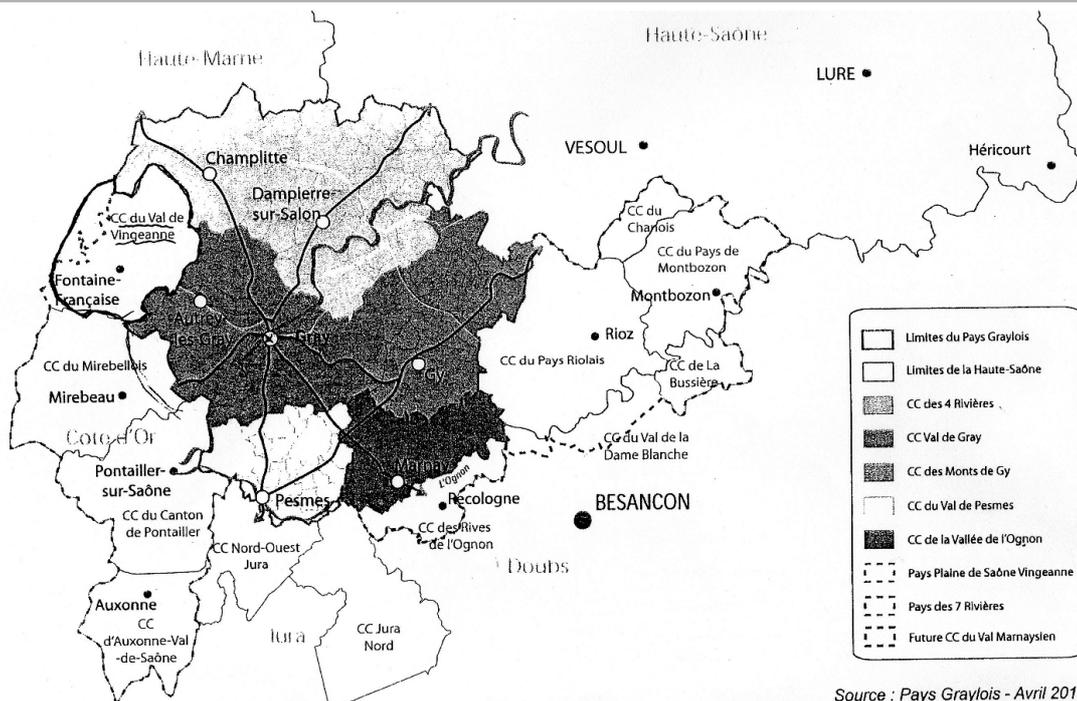
Au niveau national, vouloir tirer un bilan au bout de deux mois, alors que les changements sont si profonds, n'a pas de sens.

Pourquoi dire que les enfants sont fatigués cette année alors que les enseignants eux-mêmes nous disent chaque début d'année scolaire que les enfants sont épuisés par la reprise après 2 longs mois d'arrêt ?

L'objectif prioritaire de tous, parents d'élèves les premiers, est de donner ou redonner aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage possibles. La semaine de 4 jours et demi en fait partie. Souvenez vous, jusqu'en 2008 il en était ainsi.

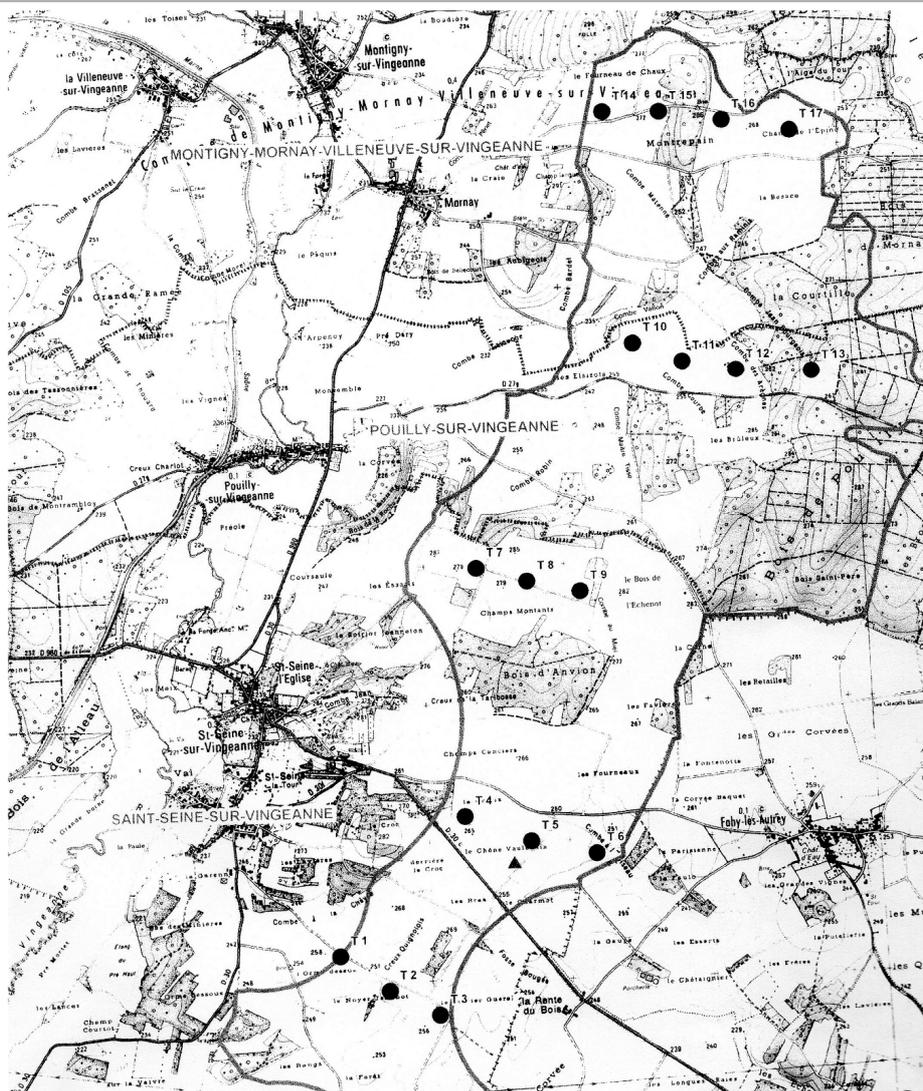
VIE INTER-COMMUNALE :

CARTE DE L'ÉTUDE DU SCOT AVEC LE PAYS GRAYLOIS



Source : Pays Graylois - Avril 2013

CARTE DE L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES



CDAH - PACT DE CÔTE D'OR

Le Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat est engagé depuis mars 2012 et s'achèvera en mars 2015.

Cette opération est destinée à améliorer les logements existants afin de favoriser le maintien à domicile et de maîtriser les coûts énergétiques. Concernant les travaux de rénovation énergétique, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur en juillet 2013 permettant à un plus grand nombre de propriétaires de bénéficier de ce programme.

À la moitié de l'opération, un bilan a été réalisé. À ce jour, ce sont près de 400 contacts enregistrés à l'échelle du Pays Plaine de Saône Vingeanne. 75 dossiers de propriétaires ont fait l'objet de financements, représentant plus de 700 000 euros de subvention pour 1,9 millions d'euros de travaux. Vous pourrez retrouver le bilan ainsi que des exemples de projets de rénovation en vous connectant sur les sites <http://www.pays-saone-vingeanne.fr> ou <http://www.pactcotedor.fr/>

Nous vous rappelons que le CDAH PACT (*) de Côte d'Or, mandaté pour animer ce dispositif, renseigne les propriétaires ayant un projet de rénovation. Les techniciens du CDAH PACT tiennent des permanences d'information tous les premiers mardis de chaque mois dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Vingeanne (plus d'informations sur les dates de permanence sur le site : <http://www.pays-saone-vingeanne.fr>). Le dispositif permet également aux propriétaires de bénéficier, sous certaines conditions, d'un accompagnement

technique, administratif et financier.

L'équipe du CDAH PACT se tient gratuitement à votre disposition afin de répondre à vos interrogations et vous accompagner dans la définition de votre projet. N'hésitez pas à la mobiliser.

Contacts :

Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat
- PACT Côte d'Or

4 rue de la Redoute

ZAE Cap Nord

BP 37610 21076 DIJON Cedex

03 80 60 83 15

N° vert 0800 101 128

Ou

Stéphanie DEL VECCHIO

Animatrice « Habitat Pays Plaine de Saône Vingeanne »

8, place Général Viard

21 130 MIREBEAU SUR BEZE

03 80 36 53 51 / 06 48 27 04 36

habitat@pays-saone-vingeanne.fr

(*) : CDAH : Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat

PACT : Propagande et Action Contre les Taudis

TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Nous constatons qu'en bordure des rues et des chemins communaux, des haies ou des arbres se sont élevés et étendus bien au-delà de ce que tolèrent le code civil et la bienveillance.

La sécurité des biens et des personnes peut être engagée en cas de vents forts, d'orages,... qui entraîneraient la chute de branches ou d'arbres.

La loi permet au Maire d'obliger les propriétaires à faire un élagage à ciel ouvert, même si cela peut faire dépérir l'arbre.

Nous n'hésiterons pas à demander l'appui

des tribunaux si aucune entente n'est possible entre la commune et les propriétaires, les jurisprudences à la suite d'accidents sont nombreuses et les responsabilités souvent lourdes à assumer pour indemniser les victimes.

Un petit élagage vaut mieux qu'un accident...

ASSOCIATIONS

UNE BONNE ANNÉE POUR LES ASSOCIATIONS !

Une fois encore, les manifestations de l'été ont déplacé des personnes bien au delà de notre village.

Le vide-grenier, sous un soleil généreux et une chaleur très estivale, a rempli les rues de Saint-Seine-la-Tour, depuis le haut de la rue Basse jusqu'à la Vingeanne. Les exposants plus nombreux que les autres années, ont installé leurs étals tout au long de ces rues. La foule, très nombreuse, a profité largement de la buvette et des possibilités de repas, permettant ainsi de compenser la gratuité d'accès à la manifestation.

Le bal du 13 juillet et son repas restent toujours très fréquentés. Le lendemain, les petits jeux ont bien attiré les enfants qui ont pu aussi s'exercer à des jeux plus collectifs auxquels leurs parents ont pu jouer dans leur jeunesse !

La marche gourmande a confirmé son succès puisque, malgré une pluie battante et ininterrompue, les 435 marcheurs sont repartis ravis, faisant regretter aux 30 personnes qui avaient décommandé de ne pas avoir tenté l'aventure ! Grâce aux nombreux bénévoles et aux agriculteurs qui, au dernier moment, ont mis à disposition leurs bâti-

ments agricoles et oeuvré pour qu'ils soient accueillants, les marcheurs ont pu s'installer à l'abri pour déguster le menu qui leur était préparé. La journée s'est achevée dans une ambiance musicale au son de la pluie sur les toits ! Il faut bien plus que des trombes d'eau pour décourager ces marcheurs gourmands et tous ceux qui permettent que cette manifestation ait lieu...Seul le feu d'artifice, programmé ce soir là, a du attendre un ciel plus calme...

Et c'est le 15 août, au lendemain du marché nocturne organisé par le Syndicat d'Initiative, qu'une foule importante a assisté à l'explosion de couleurs du feu d'artifice, sous un ciel merveilleusement étoilé. Gaufres et crêpes ont prolongé la soirée.

La saison s'est terminée sous le soleil par le traditionnel concours de pêche. Un bon nombre de pêcheurs ont ainsi tiré hors de l'eau les poissons qui étaient au rendez-vous !

Le bénéfice dégagé par toutes ces manifestations a été retourné aux différentes associations du village qui, à leur tour, proposent activités, soirées ou concerts.

ACTIVITÉ GYM ET STEP

Depuis sa création, l'activité gym et step connaît un vif succès. Trois cours sont mis en place et se déroulent dans l'ancienne salle de classe.

Lundi : de 9h à 10h gym et de 20h30 à 21h30 step.
Le jeudi : de 20h30 à 21h30 gym.

La cotisation annuelle est de 75 euros par cours.

Cette année, il reste quelques places (environ 3 dans chaque cours). Si des personnes sont intéressées, deux séances d'essai gratuites sont proposées et la cotisation sera recalculée en fonction des cours déjà effectués depuis septembre

DATES DES MANIFESTATIONS

1 ^{er} semestre 2014	
Samedi 11 janvier	Brûlé de sapins
Dimanche 9 février	Concours de belote
Samedi 22 mars	Soirée Monts d'Or
Samedi 12 ou 26 avril	Concert Gospel
Dimanche 27 avril	Moules frites
Samedi 17 ou 23 mai	Chorale « La Vouge au Coeur »
Samedi 14 juin	Fête de la musique
Samedi 28 juin	Ensemble instrumental « Thoinot Arbeau »
Dimanche 7 juillet	Vide greniers

RÉUNION PUBLIQUE

La prochaine réunion publique aura lieu le vendredi 13 décembre à la salle polyvalente. Les sujets qui seront traités sont les suivants :

- Emplacement des éoliennes
- Bilan des travaux 2013
- SCOT
- Bilan financier de la commune
- Syndicat des eaux

REPAS DES AÎNÉS

Il aura lieu le samedi 18 janvier 2014.

Comme chaque année, les personnes concernées recevront une invitation qui sera à retourner au secrétariat de mairie afin de prévoir le nombre de repas.

À MÉDITER !

« Je crains le jour où la technologie surpassera nos échanges humains.

Le monde aura une génération d'idiots »

Albert Einstein

RÉFLEXIONS AUTOUR DU MANDAT DE CONSEILLER MUNICIPAL

Depuis juin 1998, date de parution du premier « Saint Seine Infos », les équipes qui se sont succédées ont donné leur point de vue sur la vie de notre communauté. Les conseillers ont dû faire face aux nouvelles exigences de notre société et surtout adapter nos collectivités locales aux profondes transformations exigées par les différentes lois de décentralisation.

Ces lois, votées par nos parlementaires, sont calquées sur le fonctionnement des grandes collectivités qu'ils représentent pour une majorité d'entre eux. Les intérêts des zones rurales ont complètement été oubliés car elles sont encore trop souvent éloignées de leur champ de vision et de leurs préoccupations.

J'avais une certaine idée de la fonction d'élu quand on m'a proposé de faire partie, en 1995, de la liste du Maire de l'époque, Monsieur Georges GRADELET.

Ma grande satisfaction est d'avoir pu contribuer à la réalisation de nombreux projets structurants dans notre commune.

Ma grande déception est d'avoir découvert les dessous du monde politique.

Les intérêts personnels qui se substituent à l'intérêt collectif, le corporatisme, la langue de bois, les promesses non tenues, ainsi que les arrangements et l'hypocrisie qui conduisent à la compromission, n'ont jamais fait partie des valeurs que je porte et de l'esprit que j'ai rencontré dans ma vie professionnelle.

Tous les dossiers que j'ai portés durant tous mes mandats s'appuyaient sur les intérêts des habitants ou de la collectivité. D'autres ont vu leur voix porter plus loin que la nôtre et ce constat n'est pas rassurant pour l'avenir.

De plus, les intérêts des grosses collectivités ont été défendus par des parlementaires issus de leurs rangs au détriment de nos zones rurales. J'en veux pour exemple la suppression de la disposition concernant les participations et les compensations au FNGIR (1) qui devait diminuer de 5% par an, comme préconisé par la commission chargée de cette étude. Le gel de cette disposition évitera aux grosses collectivités une mise à hauteur de leurs recettes fiscales au détriment des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), comme la nôtre, qui avaient opté pour la taxe additionnelle.

Dans le même ordre d'idée, je m'interroge toujours sur le pourquoi de la différence entre un rural et un citadin dans la dotation de base de la DGF (2) qui passe du simple au double suivant que l'on réside dans une commune de moins de 500 habitants et une ville de plus de 200 000.

Les lois de décentralisation ont réduit les compétences des communes au profit des Communautés de Communes. Celle du Val de Vingeanne était encore à taille « humaine » avec des communes qui appartenaient à un même canton. Pourtant nous sommes trop petits, comme nous l'avons déjà expliqué et il est à craindre que notre fusion avec un autre EPCI n'éloigne les décisions de nos intérêts.

Dans ces conditions l'avenir de notre commune ne pourra que passer par un conseil municipal qui travaillera essentiellement à son profit. Car il est bien certain qu'il ne faudra attendre de l'aide de personne et les subventions ne nous seront attribuées que si nous allons les chercher avec insistance et détermination.

Il y a encore bien d'autres sujets qui agacent, mais j'ai eu le temps de me convaincre que le seul engagement positif et valable est la commune où on peut encore prendre des décisions qui ont un impact direct sur les habitants.

Le reste n'est que pure philosophie.

Gérard FAIVRE

(1) FNGIR : Fonds National de Garantie Individuel de Ressources qui compense les collectivités qui ont été perdantes après la réforme de la taxe professionnelle

(2) DGF : Dotation Globale de Fonctionnement qui permet aux collectivités de faire face à leurs charges et assurer leur fonctionnement

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en décembre 2013 : **426**

Naissances

- Timothé LAMBERT le 13 août
- Bryan LANSONNEUR le 25 septembre

Décès

- Richarde BOUCHARD le 6 juin
- Marcelle FAIVRE le 19 juin
- Tècle BUCZKOWSKI (Tècla) le 10 juillet
- Gabrielle BOUCHEY (Chantal) le 24 juillet
- René CHALLAND le 29 septembre
- Marie DENIZOT le 12 octobre
- Robert GATTAUT le 14 octobre
- Marguerite DAUGE le 18 octobre

VŒUX 2014

Pour la dernière fois de son mandat, l'équipe municipale composée de Danièle BOUCHARD, Christian CHARLOT, Éric CHEVALIER, Frédéric CLAUDON, Gérard FAIVRE, Louis GENTILHOMME, Bernadette JEAN, Victor KLÉPAC, Nicolas LAB, Claire-Alix MORIN et François SOUVERAIN, vous présente, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, ses meilleurs vœux pour 2014.

Elle souhaite également courage et réussite au prochain conseil municipal qui sera élu le 23 ou le 30 mars 2014.



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS » est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME
Christian CHARLOT
Gérard FAIVRE
Claire-Alix MORIN